Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

Procès-verbal du Conseil consulaire plénier du 20 octobre 2017

Le conseil consulaire plénier s'est réuni le 20 octobre 2017, sous la Présidence du Consul général.

Etaient présents ou représentés :

1. les Conseillers consulaires suivants, membres de droit :

- Mme Cécilia GONDARD, vice-présidente ;
- M. Boris FAURE ;
- Mme Caroline LAPORTE ;
- M. Thierry MASSON ;
- M. Jérémy MICHEL ;
- Mme Anne MONSEU-DUCARME
- M. Georges Francis SEINGRY ;
- Mme Alix COURDESSE (procuration donnée à Mme Cécilia GONDARD) ;

2. les représentants de l'administration consulaire :

- M. Raphaël TRANNOY, Consul général, Président ;
- M. Marc EGRET, Consul général adjoint ;
- M. Jérémie PEYRON, Consul adjoint ;
- Mme Maria-Tracy GANTER, Consul adjoint ;
- M. Alexis CARON, agent consulaire, secrétaire du Conseil consulaire.

Etait excusé :

- M. Guillaume SELLIER (pas de procuration).

Ordre du jour

1. Bilan de l'activité consulaire 2016
2. Bilan des élections 2017
3. Réforme concernant les CNIS / envoi des passeports par la poste / adaptation des permanences consulaires
4. Journée défense et citoyenneté en 2017
5. Subventions des OLES 2017 et avis pour 2018
6. Présentation du prochain Comité de sécurité
7. Points divers.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Constatant que le quorum est réuni, Le Président ouvre la réunion à 14h45 en rappelant son ordre du jour puis en désignant le secrétaire.

1. Rapport d'activité du Consulat général de France pour l'année 2016.

➢ La communauté française présente en Belgique continue de croître. Selon le ministère fédéral de l'intérieur, 162.482 Français étaient inscrits dans les communes belges en 2016, ce qui en fait dorénavant la première communauté étrangère en Belgique (ce chiffre ne tient pas compte des binationaux, considérés comme Belges par les autorités locales).

Avec ses 125 249 inscrits au registre des Français établis hors de France, le Consulat de France en Belgique est le 3ème plus important poste consulaire au monde (après ceux de Genève et de Londres) et progresse de près de 4000 inscrits supplémentaires par an depuis 2014.

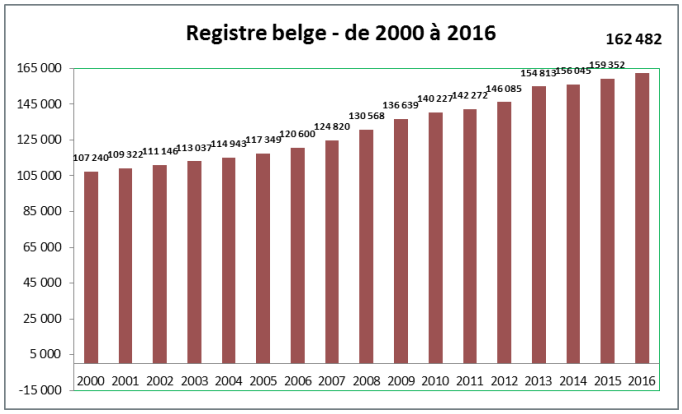

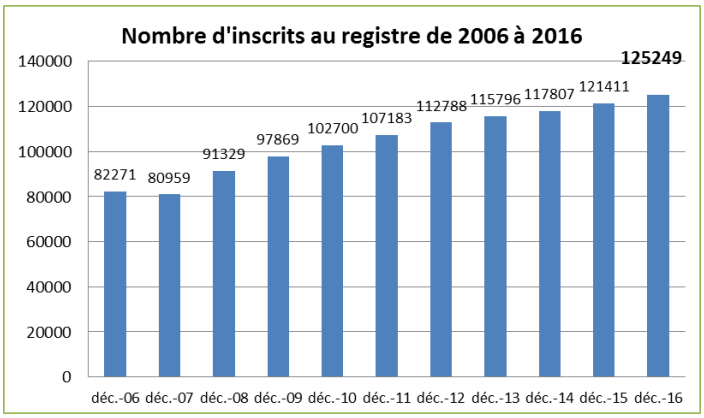

➢ Le service de l'état civil avec plus de 6 000 actes dressés ou transcrits annuellement présente depuis 2013 l'activité la plus importante du réseau consulaire français. La dispense de traduction des actes établis en néerlandais oblige, pour une équipe qui s'est fortement renouvelée depuis janvier 2017, à maintenir des compétences en matière de néerlandais juridique. Pour faciliter les démarches de mariage de nos compatriotes auprès des autorités locales, il est envisagé de proposer à partir de cette année un certificat de coutume rédigé en néerlandais.

➢ La délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité a connu en 2016 un léger fléchissement par rapport à l'année précédente (11 205 passeports contre 12 300 et 7 861 CNIS contre 8 400) mais demeure soutenue avec plus de 19 000 documents remis annuellement. La modification du processus d'instruction des cartes d'identité va obliger à une réorganisation aussi bien dans les bureaux du Consulat que lors de sa présence en province (agences et permanences consulaires).

➢ La liste électorale consulaire 2017, arrêtée au 31 décembre 2016, comprend 91 757 électeurs dont 82 457 ont fait le choix de voter à l'étranger pour l'élection présidentielle et les élections législatives de 2017. C'est la 3ème liste électorale des Français de l'étranger après celles de Genève et Londres.

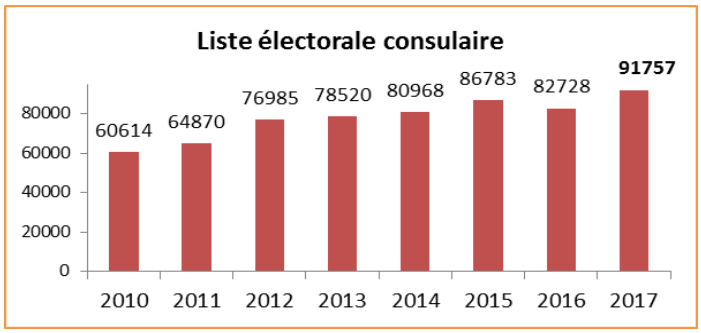

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plus de 9700 procurations ont été reçues (4 233 destinées à des électeurs inscrits sur une liste électorale d'une commune de France et 5 528 pour la liste électorale consulaire). Lorsqu'un électeur souhaite établir une procuration et est dans l'impossibilité de se déplacer devant un agent habilité (personne âgée, handicapée ou hospitalisée), dans les limites des capacités en personnel, un membre du Consulat peut se déplacer auprès de lui pour qu'il puisse établir une procuration.

➢ Ce Consulat a enregistré une activité importante, accentuée fin 2016 par les échéances électorales de 2017 (+32% d'usagers accueillis entre septembre et décembre par rapport à l'année précédente) avec plus de 49 000 personnes qui se sont présentées dans nos locaux à Bruxelles ainsi que dans les agences ou les permanences consulaires. Les agences de Tournai et Mouscron ont accueilli près de 8 500 personnes et 2 400 visiteurs ont été reçus sur rendez-vous dans le cadre des 42 permanences organisées en province (Arlon, Anvers, Bruges, Charleroi, Gand, Liège, Mons ou Namur). Ce maillage de la présence consulaire en province permet de desserrer la pression sur les locaux du Consulat de France à Bruxelles.

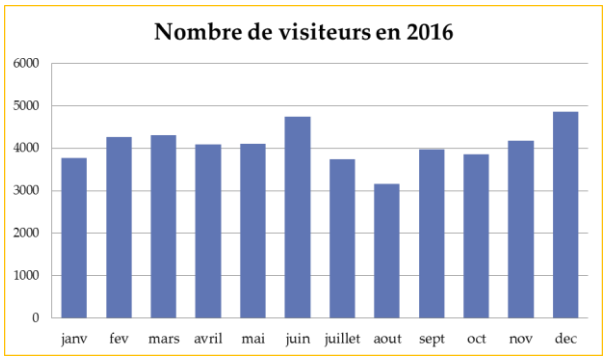

➢ Le service social, doté d'un budget de 3000 €, présente une activité dense (cf. bilan du Conseil consulaire en format « protection et action sociale » du 20 janvier 2017). Ce service travaille en liaison constante avec les services compétents à la DFAE, en charge du suivi de la situation des Français de Belgique (détenus, handicap, détresse sociale).

➢ Les démarches relatives à l'acquisition de la nationalité française sont en hausse constante. 138 « nouveaux compatriotes » issus de 42 nationalités différentes ont été accueillis en 2016 dans la communauté et la citoyenneté françaises à l'occasion de 5 cérémonies. Le traitement des dossiers d'acquisition de la nationalité française à raison du mariage constitue l'activité principale du service de la nationalité au consulat général. Depuis le Brexit, une hausse tangible des dossiers des ressortissants britanniques, conjoints de Français, est constatée.

➢ En raison d'un contexte sécuritaire spécifique, la Journée défense et citoyenneté n'a pas été organisée en 2016. Près de 2 200 jeunes ont été recensés et plus de 1400 attestations provisoires de report transmises. Le recensement est subordonné à l'inscription des enfants au registre consulaire avant 16 ans.

➢ La communication externe réalisée par le Consulat général demeure essentielle. Les consultations du site Internet continuent de croître (350 000 visites individuelles en 2016) ainsi que le nombre d'abonnés aux informations transmises à la lettre destinée aux Français de Belgique (70 400 abonnés). Cette présence a été particulièrement constatée suite à la communication de crise générée par les attentats du 22 mars (plus de 7000 consultations du site Internet, 40 000 vues de la page Facebook et 127 000 consultations du compte twitter).

A la proposition du Consul général, les Conseillers consulaires répondent favorablement à la mise en place d'un canal de communication spécifique (WhatsApp) pour favoriser les interactions entre l'administration et les élus, particulièrement nécessaire en cas de crise.

2. Bilan des élections 2017 :

Organiser des élections majeures pour l'importante communauté française de Belgique nécessite d'anticiper les échéances plus d'une année à l'avance. En province, c'est grâce à l'appui des communes belges que 31 bureaux ont pu être créés sur 10 sites différents. Pour les électeurs de Bruxelles et du Brabant flamand, la concentration de 31 bureaux de vote sur un lieu unique, exemple sans pareil dans le réseau français à l'étranger, a dû être organisé dans un des hall d'exposition du Heysel, le lycée français, auparavant retenu, étant trop excentré et enclavé.

Les inscriptions sur la liste électorale consulaire, malgré la mise en route du registre en ligne, et surtout le recueil des procurations ont entraîné un accroissement de l'affluence au Consulat général et ont fortement sollicité l'ensemble de son équipe. Certains services venus en renfort ont été grandement impactés, d'où un accroissement des délais de traitement de leurs dossiers.

Selon le retour d'expérience, des points négatifs et positifs ont été exprimés par certains élus.

a/ Eléments négatifs relevés :

- le taux de participation aurait pu être amélioré par une localisation plus proche du centre ville des bureaux de vote de Bruxelles ;
- les travaux réalisés à proximité du site retenu (pour Bruxelles) ont généré des difficultés d'accès aux personnes en situation de handicap (en fauteuil roulant) ;
- des personnes non inscrites sur la liste électorale auraient été présentes dans les couloirs du site de Bruxelles ;
- alors que deux sessions de formation ont été organisées par le Consulat pour les présidents et secrétaires, certains bureaux, selon une élue, auraient fait preuve « d'amateurisme » dans le déroulement de la journée (poubelle rarement vidée, nombre de bulletins non équilibré sur la table de décharge, un président qui se serait déplacé avec une urne)
- les représentants des associations reconnues d'utilité publique, non sollicités spécifiquement, auraient pu faire profiter de leur expérience électorale en aidant à tenir les bureaux de vote ;
- le logiciel de remontée des résultats a connu des ralentissements dans son fonctionnement.

b/ Eléments positifs relevés :

- fluidité et accès facile aux informations sur le site du Heysel ;
- possibilité de pré remplir une demande de procuration avant sa validation au Consulat ;
- participation qui évolue positivement (malgré l'annulation du vote électronique) pour laquelle il convient de se féliciter car la représentation des élus par les Français de l'étranger pourrait être remise en cause à long terme ;
- grande disponibilité et efficacité des services consulaires pour l'établissement des très nombreuses procurations.

Les élus s'interrogent également sur le nombre de recours transmis les dimanches des échéances électorales vers le Tribunal d'Instance de Paris (1er arrondissement) et les décisions ayant autorisé les inscriptions sur la liste électorale consulaire.

Les délégués des candidats aux présidentielles n'ont pas reçu les résultats bureau de vote par bureau de vote ; la vice-présidente du Conseil consulaire demande que ces résultats soient communiqués, même tardivement.

3. Réforme concernant les CNIS / envoi des passeports par la poste / adaptation des permanences consulaires:

Depuis le 15 septembre, les procédures de recueil des cartes nationales d'identité à l'étranger ont été modifiées. Les demandes ne peuvent plus être instruites via un formulaire papier mais uniquement par un dispositif informatique, ce qui va sécuriser leur délivrance et empêcher les usurpations d'identité, réduire les délais de traitement et permettre de générer en parallèle l'instruction d'un passeport sans autre formalité.

Cette nouvelle modalité va cependant contraindre à une modification de l'activité consulaire :

a/ Dans les locaux du Consulat de France : pour éviter les délais d'attente, les moyens matériels et humains seront mis en adéquation avec les demandes des usagers ; à cet effet, les demandes de passeports et de cartes d'identité se feront exclusivement sur rendez-vous ; les plages horaires seront élargies à la période méridienne. La mise en place de ce dispositif permettra davantage de flexibilité et une augmentation de la capacité d'accueil des usagers dans des délais raisonnables.

b/ En dehors des locaux du Consulat de France : un seul dispositif mobile permet actuellement de recueillir les demandes. Sa présence dans les agences et les permanences consulaires sera optimisée mais limitera nécessairement le nombre des demandes de titres par rapport à l'année précédente. La livraison de dispositifs de recueil supplémentaires est sollicitée pour permettre le maintien de la présence consulaire en province actuellement contrainte par la présence restreinte de matériel mobile. L'implication des consuls honoraires dans la remise des documents à l'occasion de permanences qu'ils pourraient tenir sous leurs responsabilités sera envisagée. Elle pourrait soulager les équipes consulaires, augmenter la synergie des consuls honoraires avec la communauté française et particulièrement les personnes les plus âgées qui risqueraient de s'écarter du réseau consulaire en raison des difficultés liées à leur éventuelle fracture numérique. Bien entendu, les nouvelles responsabilités portées par les consuls honoraires s'inscrivent dans un cadre légal déjà existant et ne vont pas restreindre les missions du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

c/ Cette réforme des modalités d'accueil sera complétée par un dispositif spécifique pour les personnes non connectées numériquement afin de faciliter la prise de rendez-vous (numéro de téléphone à contacter lors de plages définies). L'arborescence téléphonique proposera pour sa part une consultation élargie des informations via le site Internet.

Elle nécessitera la mise en route à partir de fin octobre d'un plan de communication destinée aux Français de Belgique pour les accompagner dans ces nouvelles mesures qui seront applicables à compter du 4 décembre.

Il est prévu d'étendre la prise de rendez-vous généralisée au service de l'état civil ; certaines démarches dévolues à cette matière et qui ne nécessitent pas de déplacement ne seront possibles que par la transmission de dossiers par voie postale (démarches relatives à la transcription des actes d'état civil belge par exemple).

L'évaluation de ce nouveau dispositif fera l'objet d'un retour vers les Conseillers consulaires. A leur demande, un document pourrait être créé pour sa diffusion vers les personnes qu'ils seraient amenés à rencontrer à l'occasion de leur mandat.

d/ Envoi des passeports au domicile : dès la levée des contraintes informatiques par l'agence en charge de l'établissement des passeports, il sera possible d'en solliciter l'envoi à domicile ; il sera obligatoire de passer par le prestataire choisi par le Consulat général (Bpost) qui répondait le plus au cahier des charges. La procédure pourrait être complexe et nécessitera beaucoup de rigueur de la part de l'usager ; il sera tenu d'accusé réception de son nouveau passeport et de renvoyer son ancien selon une procédure qui lui sera expliquée.

4. Journée défense et citoyenneté en 2017 :

En 2016, le Consulat de France a transmis des attestations provisoires de report aux Français normalement convocables à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation, valable jusqu'à 25 ans, permet d'être en règle avec l'administration française et doit être présentée pour passer des examens français (baccalauréat par exemple), un concours administratif ou un permis de conduire.

L'organisation d'une JDC, qui avait fait l'objet d'un avis des élus lors du Conseil consulaire du 14 octobre 2016, est fortement demandée par les élus consulaires. Avec l'aide du service de l'Attaché de défense au Benelux, un projet est actuellement en discussion pour tenter de la mettre en œuvre, peut-être lors du premier trimestre 2018. Ce projet est actuellement à l'évaluation de sa faisabilité et de son impact en termes de coûts (personnel et autre).

5. Subventions des Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité (OLES) 2017 et avis pour 2018 :

La suppression annoncée des réserves parlementaires dont pouvaient bénéficier les associations d'entraide et de solidarité va les contraindre à augmenter leur capacité d'autofinancement. La création d'un fonds de compensation est également annoncée à cet effet.

Les Conseillers consulaires regrettent que la répartition proposée lors du Conseil consulaire portant sur les subventions destinées aux OLES n'ait pas été respectée. Ils rappellent à cet égard l'avis porté au procès verbal du Conseil consulaire en format « CCPAS » du 20 janvier 2017.

	Demandées par CCPAS	Accordées en 2017
Entraide Française de Bruxelles	5 000 €	5 000 €
Association Française de Bienfaisance de Liège	6 000 €	5 000 €
Société Française d'Entraide du Courtraisis	2 000 €	1 000 €
Entraide Française de Gand	/	/
Société d'Entraide de Namur	/	/
Total subventions 2017	13 000 €	11 000 €

Les membres du Conseil consulaire sollicitent une reconduction en 2018 des propositions budgétaires globales sollicitées en 2017, soit 13 000 € et demandent le respect de la clé de répartition qui sera proposée à l'issue du Conseil consulaire format Action sociale qui se tiendra en janvier 2018 à l'occasion de la présentation des bilans, des objectifs et des priorités des associations demandeuses.

6. Présentation du prochain Comité de sécurité

En liaison avec les services de l'Ambassade, un Comité de sécurité est en cours d'élaboration. Comme ce fut le cas l'an passé, des informations seront transmises aux Conseillers consulaires afin de porter à leur connaissance les éléments relatifs à la sécurité des intérêts français en Belgique. Entre-temps, les observations sur cette thématique sont sollicitées.

7. Points divers

a/ Médecin conseil et les listes de notoriété :

La décision portant nomination d'un médecin conseil a échu le 8 octobre 2017. Ayant annoncé qu'il prendrait sa retraite au 31 décembre, il ne souhaite pas être reconduit dans ses attributions.

Une réactualisation des listes de notoriété (médicale et du barreau) est envisagée et des échanges souhaités plus soutenus avec leurs membres pour renforcer les synergies avec la communauté française.

b/ Point sur les négociations de la convention fiscale bilatérale franco-belge et fiscalité des entreprises :

Une rencontre de l'attaché fiscal avec les Conseillers consulaires lui sera suggérée.

c/ Equivalences de diplôme :

Une rencontre du Conseiller de coopération et d'action culturelle avec les Conseillers consulaires lui sera suggérée.

d/ Méthodologie de travail au sein du Conseil Consulaire: reprise des réunions régulières avec les services de l'Ambassade et plus particulièrement avec l'Ambassadeur, comme c'était l'usage par le passé.

Pour informer les Conseillers consulaires des dossiers bilatéraux suivis par l'Ambassade, une rencontre sera organisée à cet effet.

e/ Malgré l'effort consenti par le Consulat, en raison de l'exiguïté des locaux, pour mettre à disposition des Conseillers consulaires un espace pour leur permettre de tenir une permanence, la libération à 12h30 de la pièce concernée est demandée.

8. Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil consulaire plénier s'est achevé à 17h30.

Raphaël TRANNOY
Consul général de France